

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKET-BALL

C.F.O.

Désignations des officiels

RENCONTRES AMICALES

| | ARBITRE | | OTM | |
|-------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| Niveau | Organisme désignant | Organisme validant | Organisme désignant | Organisme validant |
| Equipe de France | Répartiteur HN | Répartiteur HN | Répartiteur OTM HN | Répartiteur OTM HN |
| ProA - Equipe Etrangère | C.R.O. | Répartiteur HN | C.R.O. | Répartiteur OTM HN |
| ProB - LF - NM1 | C.R.O. | Répartiteur de zone | C.R.O. | C.R.O. |
| Espoirs ProA | C.R.O. | Répartiteur de zone | C.R.O. | C.R.O. |
| CF1 - CF2 - CF3 | C.R.O. | Répartiteur de zone | C.R.O. | C.R.O. |

Désignation Pro A :

- Trois arbitres obligatoires

Un arbitre de niveau Pro A et un Arbitre de niveau Pro A ou Pro B ou NM1/LF et un arbitre de niveau Pro A ou Pro B ou NM1/LF.

Désignations sur les autres niveaux :

Sur chaque désignation, le niveau des arbitres est important. Il est essentiel, qu'au minimum, un des arbitres soit validé sur le niveau de l'équipe évoluant sur le niveau le plus haut.

Nota : Aucun arbitre ne peut diriger une rencontre sans avoir été désigné par un organisme officiel de la Fédération.

BARÈMES DES ARBITRES

SUR ÉQUIPES NATIONALES

1) DÉPLACEMENT À L'ÉTRANGER

(Toutes catégories confondues)

Désignation FIBA :

Comme arbitre accompagnant. Indemnité de 55 € par jour, y compris les jours de déplacement, déduction faite des indemnités versée par la FIBA.

Désignation C.F.O. :

Indemnité de 55 € par jour, y compris les jours de déplacement, déduction faite d'une éventuelle indemnité versée par l'organisateur.

2) STAGE EN FRANCE AVEC RENCONTRE(S) D'ENTRAÎNEMENT

(Toutes catégories confondues)

45 € par jour.

3) RENCONTRE OU TOURNOIS EN FRANCE AVEC DES ÉQUIPES ÉTRANGÈRES

3.1) Séniors masculins ou féminin (A, A', 22 ans et moins, 20 ans et moins)

130 € par rencontre avec un maximum de 170 € par jour pour 2 ou plusieurs rencontres.

3.2) Autres catégories

60 € par rencontre avec un maximum de 80 € par jour pour deux ou plusieurs rencontres.

4) LES INDEMNITÉS

Pour toutes les catégories les frais de déplacement seront remboursés sur la base SNCF.

Les frais de repas seront remboursés sur justificatif, à concurrence de 30 €, sauf si invité par l'organisateur.

Une indemnité de nuit pourra être ajoutée, si la distance de déplacement (base SNCF justifiée) est > à 200 km, à concurrence de 60 €.

Le taux de remboursement au kilomètre est de 0,36 €/km.

BARÈMES DES OFFICIELS
SUR RENCONTRES AMICALES

Arbitres (hors EDF)

PRO A : 120 €

PRO B : 80 €

NM1 – LF : 60 €

Autres : 40 €

Frais de déplacement voiture : 0,36 € par Km ALLER + RETOUR

Frais de déplacement SNCF :

PRO A + PRO B : 1^{ère} Classe

NM1 + LF + autres : 2^{ème} Classe

Frais de repas : 30 €

Frais de nuit : 60 € maximum si distance aller > à 200 km ET sur justificatif.

OTM

PRO A – PRO B – LF : 45 €

NM1 : 35 €

NM2 – Ligue 2 – Espoirs PRO A : 30 €

Championnat de France : 25 €

Frais de déplacement voiture : 0,36 € par Km ALLER + RETOUR

Nota : Aucune indemnité de semaine ne peut être perçue (arbitres, OTM).